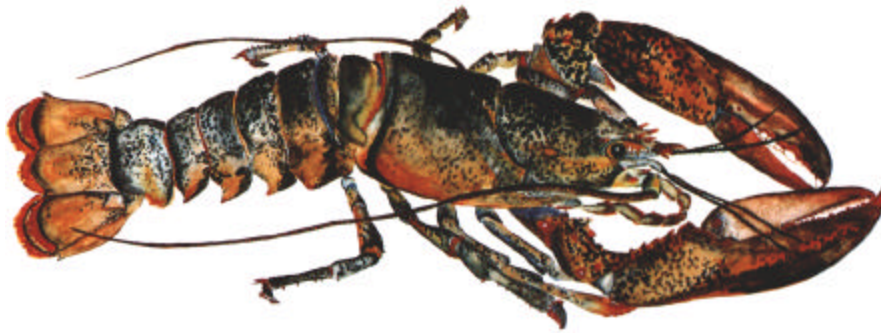


Fiche d'information des fruits de mer du Nouveau-Brunswick

- Homard
- Lobster
- *Homarus americanus*



Description de l'espèce

Le homard d'Amérique, si réputé pour sa chair délicieuse, est vraiment le roi des crustacés canadiens. Le homard est un invertébré (sans colonne vertébrale) et appartient à la famille des crustacés décapodes, c'est-à-dire à dix pattes, qui comprend les petites et les grosses crevettes, les crabes et les écrevisses.

Les homards possèdent un exosquelette articulé qui protège et maintient ensemble les parties du corps tout en permettant le mouvement. Sa carapace se divise en deux parties principales : la tête et le thorax qui sont combinés, et l'abdomen communément appelé la "queue" qui comprend six sections. Il possède deux paires d'antennes, six paires de pièces buccales compliquées et deux yeux noirs montés sur des pédoncules mobiles disposés de chaque côté d'une corne épineuse et solide.

La première paire de pattes est armée de fortes pinces munies d'épines acérées, l'une plus lourde et plus grosse, qui est la pince broyeuse et l'autre, plus petite, qui est la pince coupante. Ces deux instruments redoutables permettent au homard de capturer sa nourriture. Les quatre paires de pattes articulées qui suivent sont les pattes ambulatoires, beaucoup plus fines, dont les deux premières paires sont munies de petites pinces. De petites pattes natatoires se trouvent sous l'abdomen qui se termine par une queue large et plate en forme d'éventail.

La couleur du homard varie selon l'habitat, depuis le bleu vert jusqu'au brun rouge, et sa carapace est souvent tachetée de points sombres. Le homard est un grand nécrophage et se nourrit principalement de poisson (vivant ou non) et d'invertébrés fixes ou se déplaçant lentement comme les moules, les oursins, les crabes et les vers qui vivent sur le fond de la mer.

L'accouplement a lieu entre les mois de juillet et de septembre. En général, la femelle expulse ses oeufs un an après l'accouplement et les porte sous son abdomen pendant près d'une autre année.

Distribution

Le homard vit le long des côtes, du sud du Labrador au Maryland, ses principales pêches se trouvant dans le golfe du Saint-Laurent et le golfe du Maine. Bien qu'on le rencontre en plus grand nombre dans les eaux côtières, on le trouve aussi dans les eaux chaudes et profondes du golfe du Maine et le long de l'extrémité du plateau continental, près de l'île de Sable, jusqu'au large de la Caroline du Nord.

Les homards préfèrent un habitat où ils peuvent se creuser un abri. Les populations côtières préfèrent les fonds rocheux, où un grand nombre d'individus peuvent trouver un abri convenable. Sur les fonds sablonneux ou vaseux, on trouve les homards sous des roches dont la dimension est à peu près équivalente à leur propre taille. Dans les vallées sous-marines profondes, au large de la côte des États-Unis, on a vu des homards enchâssés dans la paroi des falaises argileuses.

Dans un certain nombre de secteurs, les homards tendent à être plus gros à de plus grandes profondeurs. Cependant, on a découvert, au large de l'Île Grand Manan en eau peu profonde, de grosses femelles raveuses. Ces femelles se reproduisent et muent durant les mois d'été.

Zones de pêche & saison de pêche

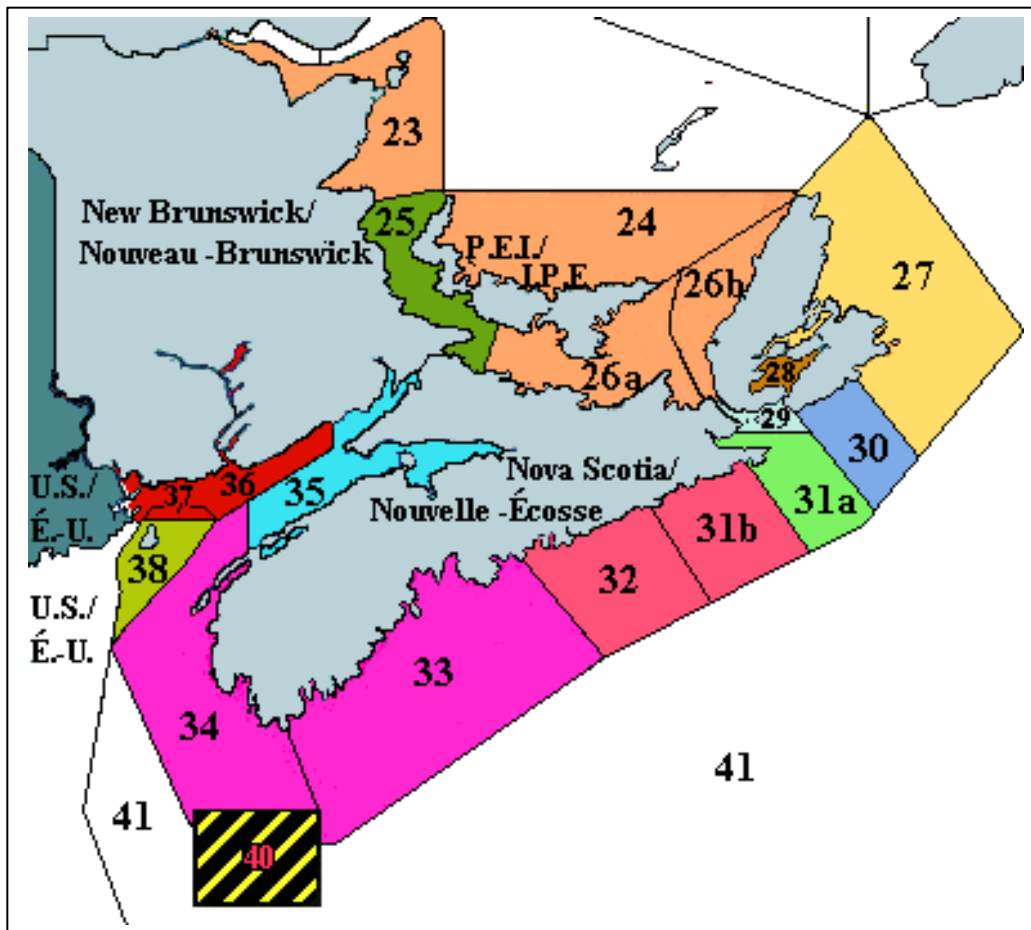
Sud du Golfe du Saint-Laurent : Le secteur sud du Golfe du Saint-Laurent est divisé en cinq zones de pêche du homard (ZPH) : 23, 24, 25, 26A et 26B. Les pêcheurs de homard du Nouveau-Brunswick ont accès à deux zones distinctes, soit la zone 23 qui s'étend de

Dalhousie jusqu'à Escuminac et la zone 25 qui couvre la région située entre Escuminac et la frontière de la Nouvelle-Écosse.

La saison de pêche dans la zone 23 débute habituellement au début de mai si les glaces sont parties jusqu'à la fin du mois de juin. La pêche d'automne du homard dans la zone 25 a lieu approximativement du 10 août au 10 octobre.

Baie de Fundy : Les pêcheurs de homard de la baie de Fundy ont accès à la zone de pêche du homard (ZPH) 35 dans la région de Alma, à la zone 36 situé du comté de Saint-Jean jusqu'à la frontière internationale des États-Unis en incluant West Isles et Campobello, ainsi qu'à la zone 38 qui inclu l'île de Grand Manan. La ZPH 37 est exploitée par les détenteurs de permis des ZPF 36 et 38.

La pêche du homard a lieu dans ces différentes zones durant la période du 15 octobre jusqu'au 31 juillet de l'année suivante.



Source : Pêches et Océans Canada

Engins de pêche & flotille

La dimension maximale permise d'un casier à homard est de 125 cm de long, 90 cm de largeur et de 50 cm de hauteur. Ceux-ci peuvent donc avoir divers dimensions et peser jusqu'à 18 kg (40 lbs) chacun.

Golfe du Saint-Laurent :



Photo : *La pêche au homard – De nos jours.*
Université de Moncton – Campus de Shippagan, Nouveau-Brunswick.

Baie de Fundy :



Photo : *Casiers à homard sur le quai de Tynemouth Creek dans la baie de Fundy, le 17 septembre, 2001.*

Mark Johnston. Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Nombre de permis de pêche au Nouveau-Brunswick en 2000

Sud du golfe du Saint-Laurent : Le nombre de détenteurs de permis du Nouveau-Brunswick pour la pêche du homard dans le sud du golfe du St-Laurent est de 745 pour la ZPH 23 et de 519 permis pour la ZPH 25 pour un **total de 1264 permis**.

Baie de Fundy : Il y a présentement 15 permis dans la zone de pêche du homard 35, 171 dans la zone 36 et 109 pour la zone 38 pour un **total de 186 permis** dans la région de la baie de Fundy.

La gestion de la pêche

Il n'y a pas de limites de prise (TAC) pour les zones de pêche du homard. L'effort de pêche est plutôt mesuré selon le nombre de casier de homard permis par pêcheur. Les mesures de conservation incluent une interdiction de capturer les femelles oeuvées, une longueur minimum de carapace, un espacement entre les lattes pour permettre aux petits homards de s'échapper, un nombre limité de permis et de casiers de homard par pêcheur/permis, des restrictions sur la grandeur maximum du casier à homard, une division des zones côtières en zone de pêche du homard (ZPH) et une saison de pêche distincte pour chaque ZPH. Les mesures de gestion peuvent varier d'un ZPH à l'autre.

Sud du golfe du Saint-Laurent : Le mode de gestion actuel de la pêche du homard est fondé sur cinq zones (ZPH), deux saisons de pêches, deux longueurs minimum de carapace et deux nombres maximum de casier par pêcheur détenteur de permis.

Mode de gestion de la pêche du homard dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2001.

ZPH	longueur minimum de carapace	Saison de pêche	Nombre de permis	Nombre maximum de casier/pêcheur
23	67.5 mm	mai-juin	749	300
24	67.5 mm	mai-juin	637	300
25	67.5 mm	mi-août à mi-octobre	867	250
26A	67.5 mm	mai-juin	767	300
26B	70.0 mm	mai-juin	256	300

Baie de Fundy : Le mode de gestion de la pêche du homard dans la baie de Fundy est fondé sur un nombre limite de permis et des mesures de conservation variants dans les trois zones de pêche. Il y a une longueur minimum de carapace commune à toute les ZPH de 82.5 mm et également une interdiction de débarquer des femelles oeuvés. Depuis 1999, il y a un programme volontaire de marquage par encoche en V de la queue de femelles oeuvés dans la ZPH 36 et, depuis le printemps 2001, une interdiction de débarquer du homard marqué d'une encoche en V dans les trois ZPH.

Mode de gestion de la pêche du homard dans la Baie de Fundy en 2001.

ZPH	Saison de pêches (automne et printemps)	détails permis	classe A temps plein	Partenaire temps plein	classe B temps partiel
35	15 octobre – 31 décembre	# permis	96	-	-
	1er avril – 31 juillet	# casiers	300	-	90
36	2e mardi de novembre – 14 janvier	# permis	161	7	2
	31 mars – 30 juin	# casiers	300	450	90
38	2e mardi de novembre – durant l'hiver	# permis	82	26	1
	durant l'hiver – 30 juin	# casiers	375	563	113

Débarquements

Sud du golfe du Saint-Laurent : En 1998, dans les zones de pêches 23 et 25, un total de 5811 t de homard a été débarqué par les pêcheurs du Nouveau-Brunswick pour une valeur de 51 millions de dollars. En 1999 et 2000, ils ont débarqués respectivement 7698t et 7281 t de homard dans les mêmes zones de pêche.

Un historique des débarquements

Les débarquements commerciaux de homard dans le sud du golfe du Saint-Laurent ont connu une forte augmentation, passant de 5494 t en 1974 à un sommet de 22063 t en 1990. Autrement dit, ils ont quadruplé en 16 ans. Cette augmentation a été observée dans toutes les ZPH, mais elle y a culminé des années différentes. On ne comprend pas bien les causes de cette hausse extraordinaire des prises. On croit que la puissance de pêche globale a notablement augmenté avec le développement économique et technologique accéléré qui a suivi la Seconde guerre mondiale. Toutefois, cela ne suffit pas à expliquer l'ampleur de l'accroissement des débarquements observés dans toute l'aire de distribution géographique du homard américain, du Labrador à la Caroline du Nord. On croit aussi que des conditions environnementales propices ont favorisé la survie des recrues dans toute l'aire de distribution du homard.

Depuis 1990, les débarquements en provenance du sud du golfe n'ont cessé de diminuer. En 1997, ils étaient d'environ 16600 t, ce qui représente une diminution de 25% par rapport au sommet atteint dans les années 1990. Cette tendance à la baisse était plus ou moins marquée selon les ZPH.

Baie de Fundy : En 1998, les pêcheurs Néo-Brunswickois de la baie de Fundy ont débarqué pour 16.7 millions de dollars de homard avec des débarquements de 1402 tonnes.

Un historique des débarquements

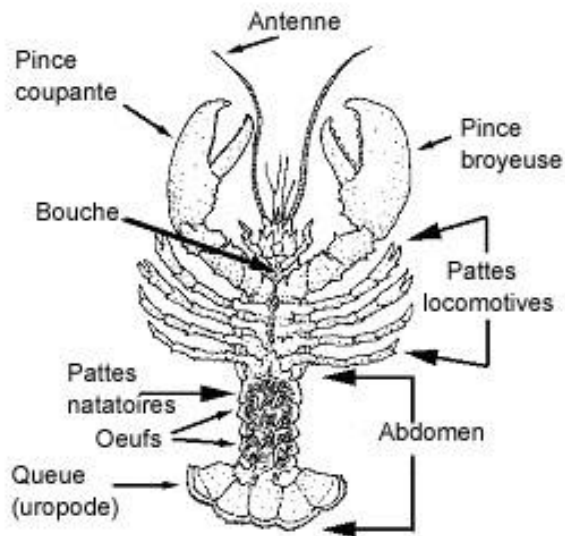
Les premières statistiques annuelles de débarquements de homard dans la baie de Fundy remontent à 1892. Les débarquements ont culminé à 1415 t en 1895, puis ils ont décliné dans les quarante ans qui ont suivi, pour chuter à un seuil de 179 t en 1938. À partir de 1939, ils ont recommencé à augmenter pour culminer à nouveau à 897 t en 1953.

Les débarquements totaux ont été relativement stables (se situant entre 491 et 897 t) de 1946-1947 à 1974-1975. Ils sont tombés à un seuil de 296 t en 1975-1976, mais ils sont remontés à 545 t l'année suivante et ont par la suite continué d'augmenter pendant toutes les années 1980.

De 1986-1987 à 1993-1994, les débarquements totaux ont semblé s'être stabilisés alentour de 1000 t environ (de 942 à 1046 t). Ils ont ensuite augmenté d'environ 300 t chaque saison de pêche, pour atteindre 2566 t en 1998-1999. À l'heure actuelle, ils dépassent d'environ 1000 t le pic initial de 1892.

Saviez-vous que ...

- Le record documenté du plus gros homard revient à un homard capturé dans la région de la Nouvelle-Écosse en 1977. Il pesait 44 livres et 6 onces (20 kg) et mesurait entre 3 et 4 pieds (90 à 120 cm) de long. On a estimé son âge à environ 100 ans.
(Ref. <http://octopus.gma.org/lobsters/allaboutlobsters/parts.html>)
- Comment peut-on différencier un homard mâle d'une femelle? La première paire de pattes natatoires située près du thorax sont grosses et dures chez le mâle, et petites et molles comme les autres pattes natatoires chez la femelle. La femelle a également la queue plus large comparativement à un mâle de taille comparable. Elle a besoin de cette largeur supplémentaire pour transporter ses oeufs.



Homard : vue de dessous

- Un homard vivant est de couleur verdâtre foncé sur le dessus et orangé dessous, avec des teintes de couleur bleu aux jointures des pinces. C'est parce que la carapace du homard est composée de trois pigments : rouge, bleu et jaune.

Références

MPO, 1982. Le monde sous-marin : le homard américain. ISBN 0-662-91767-7

MPO, 1989. Le monde sous-marin : mollusques et crustacés de l'Atlantique. ISBN 0-662-95798-9

MPO, 1998. Homard du sud du golfe du Saint-Laurent (ZPH 23, 24, 25, 26A et 26B).
MPO-Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-12 (1998).

MPO, 2001. Homard de la baie de Fundy (ZPH 35, 36 et 38). MPO-Sciences, Rapport sur l'état des stocks. C3-61 (2001).